

Les éoliennes qui défigurent le massif de la Sainte-Victoire doivent être démontées !

FIGAROVOX/TRIBUNE - Une trentaine de personnalités*, parmi lesquelles Stéphane Bern, demandent à l'Etat de démanteler un parc éolien construit - de façon illégale selon les signataires - sur la crête de la Sainte-Victoire, au cœur de paysages d'une exceptionnelle beauté.

Publié le 03/02/2021 à 20:36, mis à jour le 03/02/2021 à 20:55

Les 22 éoliennes installées sans autorisations sont déjà en fonctionnement et se trouvent à dix kilomètres du sommet de la montagne Sainte-Victoire, elles sont visibles depuis Saint-Maximin.

L'ensemble formé par le massif de la Sainte-Victoire, celui de la Sainte-Baume et la basilique de Saint-Maximin, aux confins des Bouches-du-Rhône et du Var, offre un concentré de notre civilisation. La Sainte-Baume, où la tradition situe la grotte des dernières années de Marie-Madeleine, attire des pèlerins depuis près de deux mille ans, et ils sont encore nombreux aujourd'hui. La basilique de Saint-Maximin est le plus vaste vaisseau gothique du sud-est de notre pays. La Sainte-Victoire irradie toute l'œuvre de Cézanne, et illumine le Festival musical d'Aix-en-Provence, mondialement réputé. Son prieuré, édifié par des moines au XVII^e siècle, a fait l'objet d'une restauration emblématique. Les lieux évoquent également le souvenir de Jacqueline de Romilly.

Faisant fi du jugement du tribunal de Toulon, le promoteur a commencé d'implanter ses engins sur les sites naturels convoités. Il a déversé sur place 33.000 tonnes de béton.

De plus, cette chaîne de montagnes est riche en espèces d'oiseaux, menacées par les éoliennes (aigle royal, aigle de Bonelli, aigle botté, circaète jean-le-blanc), et en variétés florales protégées. Elle a été inscrite parmi les Grands Sites de France en 2004, et englobée dans un site Natura 2000 de 32.700 hectares reconnus en 2014. Comment imaginer un renversement de cette politique de préservation menée depuis des décennies ? Les paysages de la Sainte-Victoire et de la Sainte-Baume, d'où la vue s'étend jusqu'à la mer, figurent parmi les plus beaux de France. Aucune atteinte ne doit y être portée.

« Sans permis de construire ni autorisation environnementale »

Or un promoteur éolien, Provencialis, filiale d'une société suisse, a jeté son dévolu sur la Sainte-Victoire. Le tribunal administratif de Toulon lui a donné tort, le 10 février 2020, en déclarant caducs les permis de construire précédemment délivrés. Sur appel du promoteur, l'affaire est maintenant pendante devant la cour administrative d'appel de Marseille.

Mais sans plus attendre, et faisant fi du jugement de Toulon, ce promoteur a commencé d'implanter ses engins sur les sites naturels convoités. Il a ensuite obtenu, le 29 mai 2020, un arrêté du préfet du Var l'autorisant à poursuivre son exploitation, alors qu'elle n'avait pas commencé. Se prévalant de ce document hautement contestable, Provencialis a continué l'installation. Il a déversé sur place 33.000 tonnes de béton.

Entre-temps, l'une des deux communes d'implantation, Ollières, mesurant enfin les inconvénients du projet, s'est retournée contre lui. En équité, en bon sens, ce revirement aurait dû mettre un terme aux travaux, du moins pour la moitié de l'emprise. Il n'en a rien été.

Il résulte que l'essentiel des travaux a été réalisé sans permis de construire ni autorisation environnementale. Le 15 juillet 2020, la plupart des engins était déjà en place. La politique du fait accompli va-t-elle être récompensée ?

À présent, 22 éoliennes se dressent sur la crête de la Sainte-Victoire, et narguent deux mille ans de civilisation. Elles ont commencé à fonctionner. Elles se trouvent certes à dix kilomètres du sommet, mais leur Co visibilité avec lui est évidente depuis Saint-Maximin. Elle l'est encore plus dès que l'on commence à gravir le versant nord du massif de la Sainte-Baume, qui fait face à la Sainte-Victoire.

Intérêts industriels

Pour se justifier, le promoteur invoque évidemment la transition énergétique et la nécessité de réduire les émissions de carbone. Son propos est fallacieux. Dans notre pays, les éoliennes terrestres ne fonctionnent en moyenne qu'à 24 % de leur puissance ; ce qui signifie que la plupart du temps, elles se trouvent à l'arrêt ou tournent au ralenti. Les consommateurs d'électricité ayant besoin d'une alimentation régulière, force est de trouver ailleurs un important complément qui, en l'état des techniques, ne peut être que du charbon ou du gaz - importés et polluants. Ainsi, loin de réduire les émissions de carbone, les éoliennes terrestres, dont le nombre doit presque doubler d'ici à 2028, vont accroître ces émissions.

Le 15 janvier 2020, à Pau, le président de la République a déclaré que :

«le consensus autour de l'éolien est en train de s'affaiblir nettement dans notre pays». Il serait temps de tirer les conséquences de ce constat.

Pour nous décourager, il nous est objecté qu'en France, à ce jour, aucune grande éolienne n'a encore été démontée à la suite d'une décision de justice. Mais il faudra bien se décider à donner un coup d'arrêt à ces abus. Et pour marquer cette inflexion salutaire, le cas emblématique des machines de Sainte-Victoire est particulièrement approprié. La puissance publique ne saurait capituler devant des intérêts industriels. Les éoliennes doivent impérativement quitter Sainte-Victoire.